



Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2025-031

Contrat de location

Structure gonflable

Service Enfance

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation en date du 7 mai 2025, proposé par Madame Lucie SUARDI ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir la fête de Villiers-sur-Orge ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contractualiser les détails de la prestation entre Madame Lucie SUARDI, située au 6 rue de la libération 91660 Le Mérévillois et la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le contrat entre Madame Lucie SUARDI, située au 6 rue de la libération 91660 Le Mérévillois, numéro de siret 91402645500016 et la collectivité, pour la livraison et l'installation de deux structures gonflables, le samedi 7 juin 2025.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant total de la prestation est de 950 € TTC avec un versement du solde après la prestation.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au chapitre 11 du budget communal 2025 du service enfance.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et à Madame Lucie SUARDI.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 7 mai 2025

Le Maire,

Gilles FRA



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 091-219106853-20250507-DC_2025_031-DE

